



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOEGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

Ordre du jour :

- Travaux et urbanisme
- Modifications Statuts de la C.C.V.V.
- Ventes et acquisitions foncières – cour commune
- Personnel communal
- Affaires scolaires, périscolaires et associatives
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Sur convocation en date du 20 juin 2019, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 2 juillet 2019, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Christelle GEX-FABRY, Béatrice LATOUR, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Nicolas POMEL, Patrick SAILLET.

Absents excusés : Mmes Laurence CALLIGE, Angéline DAVY, donné pouvoir à Mme SCHERRER, Marion DURET, Sylvie NODY, MM. Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jean MAURON.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 30.

I. Travaux et urbanisme

. M. Barbe présente le projet d'**aménagement et de rénovation de l'ancienne serre à l'entrée sud de Boège**, permis de construire en cours d'examen proposé par M. Falconnet.

. M. Barbe présente le permis de construire concernant le **petit collectif à l'entrée du lotissement de La Jonchère** (8 appartements).

. M. Barbe informe le Conseil de l'absence totale d'avancées, à sa connaissance, sur le projet des Maisons Carrées (chemin de Fellières, en face du cimetière).

. M. le Maire signale que, concernant le **projet de la gendarmerie**, l'appel d'offres concernant **l'assistance à maîtrise d'ouvrage** a abouti à la sélection de la **SEMCODA**. Il sera nécessaire qu'au prochain mandat un membre du Conseil municipal suive de très près le chantier. M. le Maire signale qu'il a reçu le jour même les responsables du service immobilier de la gendarmerie, venus de Lyon pour une visite du terrain qui a reçu leur assentiment.

. **Entrée de Boège** : M. le Maire rappelle le document d'orientation d'aménagement programmé, qui imposait la création des circuits de mobilité douce à cet endroit. Les travaux sont en cours de réalisation. Un rendez-vous a été pris chez le notaire avec M^{re} Ongaro, avocate de la commune de Boège, M^{re} Pianta, avocat de la commune de Burdignin et M. Yves Dupraz, maire de Burdignin pour progresser vers l'acquisition du terrain de Burdignin sur lequel Boège a fait valoir son droit de préemption.

II. Modification Statuts de la C.C.V.V.

M. le Maire explique qu'à la fin de chaque mandat, pour tenir compte des évolutions démographiques des diverses communes réunies dans une communauté de communes, on doit réviser la représentation de ces communes au sein du Conseil communautaire. Il donne la parole à Mme Scherrer qui a suivi ce dossier.

Mme Scherrer indique que la même démarche avait été accomplie à la fin du précédent mandat. Elle signale qu'il existe une répartition de plein droit, calculée par les services de l'Etat et susceptible d'être modifiée par un accord local voté en conseil communautaire et validé ensuite par les Conseils municipaux, modifiant ainsi les statuts de l'intercommunalité : de fait, dans une communauté de communes de la taille de la CCVV, le nombre de sièges de plein droit est de 22, mais on peut l'augmenter au maximum de 5 sièges (donc un nombre de membres au Conseil communautaire de 27 personnes a maxima). Elle rappelle que la répartition actuelle est déjà le fruit d'un accord local puisque Boège qui devait avoir six sièges en a cédé un à Saxel qui n'aurait dû en avoir qu'un. C'est une préoccupation pour les plus petites communes de n'avoir qu'un représentant, puisqu'il n'existe plus de suppléant et qu'en cas d'empêchement du titulaire, la commune peut se trouver de fait absente lors de certaines réunions.

La répartition de plein droit serait : Boège 6, Bogève 3, Burdignin 2, Habère-Lullin 3, Habère-Poche 4, Saint-André 1, Saxel 1, Villard 2. Pour les raisons expliquées ci-dessus, dans le souci de ne pas défavoriser Saint-André et Saxel, le Conseil communautaire a décidé de porter son effectif à 24 membres ce qui permet à ces deux communes d'avoir deux représentants, sans porter atteinte à la représentativité des autres.

M. le Maire signale que pendant le Conseil communautaire ce point a soulevé des questions en rapport avec une éventuelle fusion de Boège et Saxel, dans la crainte d'une sur-représentation de la commune nouvelle après la fusion, les postes s'additionnant. Le maire de Saxel a répondu que personne ne savait ni si ni quand la fusion aurait lieu. Le Maire d'Habère-Poche, de son côté, trouvait sa commune sous-représentée par rapport à Boège. Néanmoins **l'accord s'est fait sur la proposition** qui vient d'être présentée, soit :

COMMUNE	REPRESENTANTS
Boège	6
Bogève	3
Burdignin	2
Habère-Lullin	3
Habère-Poche	4
Saint-André-de-Boège	2
Saxel	2
Villard	2
TOTAL	24

Le Conseil municipal, ayant entendu ces explications, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCVV.

III. Ventes et acquisitions foncières – cour commune

. M. le Maire présente le projet de **vente à l'association du foyer paroissial** d'une partie du terrain situé entre l'école du Château et l'arrière des maisons de la rue Guillermin. Il s'agit d'une surface de **1250 m² avec un prix de 100 € du m², donc d'un prix de 125 000 €**. *Le Conseil municipal, ayant entendu le Maire et examiné le plan de la division parcellaire, approuve cette transaction à l'unanimité et charge M. le Maire de toutes les démarches afférentes.*

. M. le Maire explique alors qu'en ce qui concerne le **terrain à l'arrière du presbytère**, il faut créer une **cour commune** sur une partie du terrain de boules, afin de permettre la construction d'une maison dans le respect des distances à la limite de propriété.



COMMUNE DE BOÈGE

MAIRIE – 50 Rue du Bourno – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : mairie.boege@wanadoo.fr - Site : www.boege.fr

Canton de SCIEZ

Haute-Savoie

Arrondissement de THONON LES BAINS

Il demande donc au Conseil municipal d'autoriser la création de cette cour commune. La surface prévue à la vente est de 500 m² pour 125 € du m², soit 62 500 € et l'acquéreur est M. Felisaz.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la création de la cour commune, permet cette vente et charge M. le Maire de toutes les démarches afférentes, à l'unanimité.

IV. Personnel communal

. M. le Maire présente au Conseil municipal la nécessité de créer **un poste de technicien territorial**, un de nos employés des services techniques ayant été porté sur la liste d'aptitude correspondante. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette ouverture de poste.*

. M. le Maire demande alors au Conseil municipal d'accepter **l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal** en vue de la promotion d'une des femmes de service. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'accepte à l'unanimité.*

V. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Mme Scherrer transmet au Conseil municipal les remerciements de l'école du Château pour la subvention accordée par la commune pour la classe découverte.

. Mme Scherrer présente au Conseil municipal la demande de **subvention d'Entracte à Boège**, pour une somme de **15 000 €**, comme tous les ans. Le rapport d'activité présenté lors de l'assemblée générale de la semaine passée indique un taux de remplissage de 97 % sur la saison 2018-2019. Le président, Thierry Viron, a passé la main, au bout de dix ans, c'est Mme François qui lui succédera : néanmoins M. Viron reste membre du bureau, comme tous les autres et le bureau devrait s'élargir légèrement l'année prochaine. Le Conseil communautaire a voté lundi soir la subvention de 7000 €. Mme Scherrer présente la programmation de la saison 2019-2020 et indique qu'il y aura une représentation scolaire pour les collégiens ; celle-ci est généralement financée en partie par le Conseil départemental, le collège payant la différence. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette subvention à l'unanimité.*

VI. Questions diverses

. M. Barbe présente le dossier compliqué du **Chemin de Chez Ragotti** sur lequel il faut reprendre une délibération plus précise. Il fait circuler le plan : il s'agit de prononcer la **désaffectation du chemin rural**, maintenant inutile puisque non entretenu et non utilisé par le public ou les exploitants agricoles. **Une enquête publique** est donc nécessaire. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désaffectation de fait du chemin rural de Chez Ragotti, la réalisation d'une enquête publique pour permettre la vente ultérieure des terrains concernés.*

. Mme Scherrer informe le Conseil municipal que **l'enquête publique sur la DIG lancée par le SM3A sur les bords de la Menoge** et de ses affluents est actuellement ouverte et qu'il y aura trois permanences des commissaires enquêteurs.

. M. Barbe rappelle que l'adjudante Garnier et un de ses collègues étaient venus présenter au Conseil municipal les principes généraux de la vidéo-surveillance pour le village. Il demande au Conseil municipal de donner son accord pour **l'élaboration d'un diagnostic de vidéo-protection communale** : ce diagnostic sera réalisé gratuitement par la gendarmerie. *Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande d'intervention.*

. M. le Maire présente au Conseil municipal deux projets :

- la **création d'un tennis** mitoyen de celui situé derrière l'entreprise Novel, rue Guillermin, pour un montant HT de 50 634,60 €. *Le Conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.*

- la **réfection du toit de la poste** pour un montant HT de 92 596,48 €. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet à l'unanimité.*

M. le Maire demande alors au Conseil municipal de l'autoriser à **solliciter auprès du Conseil général l'attribution de subventions CDAS** (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité) pour ces deux dossiers, correspondant à 50 % du coût total HT. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'y autorise à l'unanimité.*

. M. le Maire présente le devis de l'entreprise pressentie pour assurer la sécurité le jour de la Foire de la Saint-Maurice, pour un montant de 2 242 € HT.

. M. le Maire présente les remerciements de l'Ecole de musique au Conseil municipal pour le soutien que lui apporte la commune.

. Mme Novel présente la demande de **subvention de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes**, d'un montant de **2177,95 €**. Elle rappelle le rôle important de cette association pour aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.*

. Mme Nicaise signale que les portes du garage de l'ancien logement de fonction de l'instituteur, à côté de l'école maternelle, ont été arrachées par le vent.

. M. Mouchet fait un **compte-rendu de la réunion des SDIS de Haute-Savoie**, dans laquelle il a représenté la commune. Les journées portes ouvertes ont été un succès. Le nouveau responsable départemental semble prévoir une restructuration des Centres de Secours en fonction du nombre des sorties. Le centre de Boège en effectuant au moins 300 par an (par rapport à un minimum de 50) semble donc conforté pour l'instant, même si les critères sont susceptibles d'être revus à la hausse. Le recrutement des volontaires reste problématique et le SDIS souhaiterait développer les conventions avec les collectivités locales.

. M. Yves Dupraz, présent dans le public, demande s'il peut avoir la parole. Sur l'approbation de M. le Maire, il explique qu'il souhaite soulever une question personnelle mais ayant des répercussions communales (autorisations de passage), en termes d'assainissement collectif. Il explique qu'étant en train de réhabiliter une maison de famille il avait prévu un assainissement individuel et demandé des devis à cet égard. Néanmoins, considérant que plusieurs maisons pourraient être raccordables à proximité ou sur le trajet de l'antenne d'assainissement collectif à poser, il lui a été suggéré par un technicien du SRB qu'une telle possibilité serait envisageable. Il demande donc leur avis aux élus de Boège. M. le Maire et M. Barbe se montrent favorables, considérant que les objectifs du SRB et de l'Agence de l'Eau sont de raccorder le maximum d'habitations à l'assainissement collectif. Ils invitent M. Dupraz à venir en mairie afin d'étudier plus précisément la question avec lui.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h.